



Avis de grève générale



Vendredi 22 février 2019, une heure à votre choix.

Pour faire suite à la grève du vendredi 15 février 2019, la CFE-CGC et l'UNSa renouvellent leur mot d'ordre de débrayage pour ce prochain vendredi 22 février 2019.

Choisissez l'heure qui vous conviendra le mieux pour exprimer votre mécontentement à la Direction Générale de MAAF Assurances et de COVEA.

Les propositions qui nous ont été faites ne répondent pas au besoin légitime de reconnaissance des salariés qui s'investissent au quotidien dans les entreprises du groupe COVEA.

Par ce mouvement, nous souhaitons dire STOP à la Direction.

Nous comptons sur la mobilisation de chaque salarié vendredi 22 février – pendant une heure – pour faire entendre vos revendications légitimes.

Informations pratiques

Pour les salariés au forfait jour : Signalez à votre hiérarchie et à votre RRH que vous faites grève – pas de délai de prévenance fixé légalement – vous êtes couvert par cet appel à la grève.

La retenue pour une heure sera calculée selon la méthode définie par la Cour de Cassation soit « Salaire annuel / ((210/218) x 151,67 x 12) »

Pour les salariés à l'horaire : Saisir dans Lifebox : « saisir une absence », famille d'absences « absences diverses », motif « grève », saisir date et durée.

La réduction de salaire sera proportionnelle au nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures réel à travailler du mois considéré, le tout rapporté à la rémunération mensuelle lissée